

ÉMANCIPER LA CRÉATION DE VALEUR

Réseau Salarial est une association d'éducation populaire
Nous proposons des formations, des débats, des rencontres,
des stands sur toute la France. N'hésitez pas à nous contacter.

DÉFENDRE LE CODE DU TRAVAIL C'EST BIEN, EN FINIR AVEC LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, C'EST MIEUX !

L'emploi, c'est la soumission à un employeur, c'est l'asservissement de notre travail aux intérêts des actionnaires. Nous n'en voulons pas parce que c'est nous et nous seul-e-s qui produisons la valeur économique.

Nous voulons décider de nos conditions de travail, de nos salaires, de la qualité de ce que nous produisons. **Nous ne voulons pas être les otages du marché de l'emploi** pour la reconnaissance de notre travail, ni attendre les directives d'actionnaires qui n'ont aucun souci du bien commun.

REFUSONS DE FAIRE PIRE QUE L'EMPLOI ! FAIRE MIEUX QUE L'EMPLOI, C'EST POSSIBLE !

PIRE QUE L'EMPLOI, C'EST LA LOI EL KHOMRI ET LE CPA

Finies les grandes conquêtes sociales que sont le principe de faveur (quand deux normes sont contraires, c'est la plus favorable au salarié qui s'applique) fondé sur la hiérarchie des normes (aujourd'hui les accords d'entreprise, forcément soumis au chantage patronal, doivent respecter les conventions de branche, lesquelles ne peuvent être que meilleures que la loi). Demain l'arbitraire patronal sera total.

PIRE QUE L'EMPLOI, C'EST TOUS AUTO-ENTREPRENEURS

Finis le code du travail, bonjour l'auto-exploitation au profit des rentiers du capital ! Exit la convention collective, la durée légale du travail, la responsabilité de l'employeur en cas d'accident : chacun bricole son statut (auto-entrepreneur, portage salarial...) et se console avec un revenu de base universel tout en alimentant le profit des donneurs d'ordres et des propriétaires de plateformes collaboratives.

Il faut dire non à la loi dite « travail » qui fait du code du travail protecteur des salariés un code pour les employeurs et les rentiers.

Allons encore plus loin →

MIEUX QUE L'EMPLOI, LE SALAIRE À VIE ET LA MAÎTRISE DES DÉCISIONS

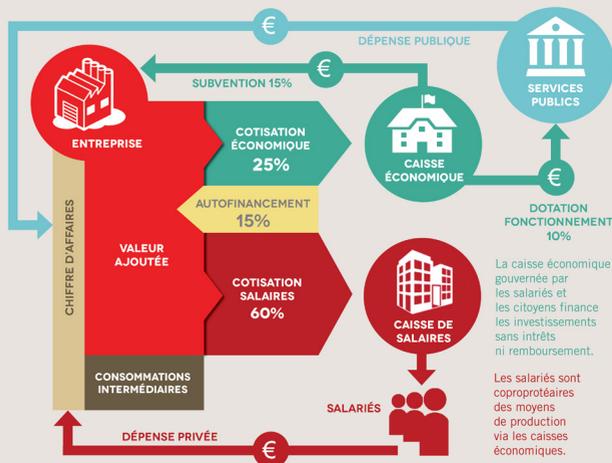
Tout le monde démarre à 18 ans avec 1500 € par mois versés de façon inconditionnelle. Ensuite le salaire évolue en fonction du niveau de qualification personnelle et peut, sans jamais diminuer ou être supprimé, augmenter au cours de la vie jusqu'à par exemple 6000€, s'il y a quatre niveaux de qualification.

Ce droit politique au salaire sera accompagné du droit de co-propriété d'usage de tous nos outils de travail parce que nous n'aurons plus besoin des actionnaires et car nous maîtriserons l'investissement par une cotisation économique. Les caisses de salaire et d'investissement seront gérées par les salariés eux-mêmes, ainsi que les jurys de qualification.

Cela marche déjà à grande échelle ! Nous produisons aujourd'hui l'essentiel de la santé et de l'éducation avec le salaire à vie, la copropriété d'usage, et les subventions. Nous pouvons tout produire sans employeur, sans propriété lucrative et sans prêteur.

Ne pas jeter sur la voie publique

Réseau Salariat propose d'étendre le principe de la cotisation sociale (déjà mis en œuvre pour 18% du PIB, avec le financement de la sécurité sociale) afin de répartir l'ensemble de la valeur économique marchande produite chaque année. Dans cette hypothèse la répartition primaire de la valeur économique marchande serait la suivante : les entreprises marchandes conserveraient 15 % de leur valeur ajoutée pour leur autofinancement. Le reste serait versé à des caisses de cotisation : 60 % à une caisse de salaire qui paierait les salariés à vie sur la base de leur qualification personnelle, 25 % de leur valeur ajoutée à une caisse de cotisation économique, dont 10 % seraient consacrés au financement des services publics et à l'extention de la gratuité, et 15 % seraient consacrés au financement des investissements par subvention, rendant inutiles la propriété lucrative et le recours au crédit à intérêts.



PARTICIPEZ À RÉSEAU SALARIAT POUR POPULARISER CES PROPOSITIONS
Prenez contact en allant sur www.reseau-salariat.info (rubrique « agir »)